

Code des assurances des Etats membres de la CIMA

SOMMAIRE

Compte 89 – Bilan
page 2

Compte 89 – Bilan
page 3

Compte 80 – Vie/capitalisation
page 4

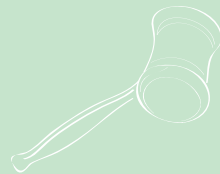
Compte 80 – Assurances de toute nature
page 5

Compte 87 – Compte général de pertes et profits
page 6

Compte 88 – Résultats en instance d'affectation
page 7

**C1 – Compte d'exploitation par catégorie
ou sous-catégorie**
page 7

LOI N°62-17/AN-RM DU 3 FEVRIER 1962



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA

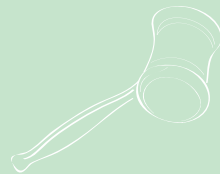


Compte 89 – Bilan

ACTIF

	— AMORTISSEMENTS —			— AMORTISSEMENTS —	
	MONTANT BRUT ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	MONTANT NET		MONTANT BRUT ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	MONTANT NET
20. Frais d'établissement et de développement dans l'Etat membre :			4. et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :		
Frais d'établissement (200 à 203, 205 et 206)	Comptes courants des cessionnaires ou rétrocessionnaires débiteurs (4000)
Frais d'acquisition des immobilisations (204 et 209)	Comptes courants des cédants et rétrocédants débiteurs (4040)
<i>Total des frais d'établissement dans l'Etat membre</i>	Comptes courants des coassureurs débiteurs (4080)
21 et 22. Immobilisations dans l'Etat membre :			Créances sur les assurés et les agents (41)*
Immeubles (210, 212, 213, 2190, 2192 et 2193)	Personnel (42)*
Matériel, mobilier, installation (214, 215 et 216)	Etat (43)*
Immobilisations incorporelles (218 et 2198)	Actionnaires (44)*
Immobilisations en cours (22)	Filiales (45)*
23 à 27. Autres valeurs immobilisées dans l'Etat membre :			Débiteurs divers (46)*
Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participation) (23)	Comptes de régularisation (48)
Prêts et effets assimilés admis en représentation des provisions techniques (24)	Comptes d'attente et à régulariser (49)
Titres de participation (25)	Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)
Dépôts et cautionnements (26)	Effets à recevoir (53)
28. Valeurs immobilisées à l'étranger			Chèques et coupons à encaisser (54)
<i>A déduire</i> : versements à effectuer sur titres non libérés (4611 à 4618)	—	Titres de placement divers (55 et moins 195)
Provision pour dépréciation des immobilisations et titres (192 et 197)	—	Banques et chèques postaux (56)
<i>Total des valeurs immobilisées nettes</i>	Caisse (57)
39. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :			<i>Total des comptes de tiers et des comptes financiers</i>
Primes (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850)	17. Compte avec le siège social (créances)
Sinistres (3915, 3925, 3935, 3945, 39815, 39825, 39845, 39855)	87. Résultats (perte de l'exercice)
<i>Total de la part des cessionnaires dans les provisions techniques</i>	Total général
			06. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires
			08. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution
			09. Autres valeurs détenues par l'entreprise

* Total des comptes divisionnaires ou sous-comptes dont le solde est débiteur



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



Compte 89 – Bilan

PASSIF

10. Capital social ou fonds d'établissement :

Capital social (100)
Capital appelé (1000)	—
Capital non appelé (1001)	—
Fonds d'établissement (101)
Fonds constitué (1010)	—
Part restant à rembourser de l'emprunt (1016)	—
Fonds social complémentaire (102)

11. Réserves :

Primes d'émission (110)
Réserves statutaires (112)
Réserves des plus-values nettes à long terme (113)
Réserves provenant de subventions d'équipement (114)
Réserves pour plus-values réinvesties, à réinvestir et divers (115)
Réserves de renouvellement des immobilisations (116)
Réserves spéciales de réévaluation (118)
Réserves pour cautionnements (119)

13. Réserves réglementées :

Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement (130)
Réserve pour fluctuations de change (134)

12. Report à nouveau

<i>Total des capitaux propres et réserves</i>
---	-------	-------

14. Subventions d'équipement reçues

.....
-------	-------	-------

15. Provisions pour pertes et charges :

Autres provisions pour pertes et charges (15)
---	-------	-------

16 et 18. Dettes à long et moyen terme :

Emprunts et autres dettes à plus d'un an (16)
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires (18)
Total des subventions, provisions pour pertes et charges et dettes à long et moyen terme

31. à 38. Provisions techniques :

Primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850)	—
Sinistres (315, 3250 à 3258, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855)	—
Moins : prévision de recours à encaisser (3259)	—
<i>Total des provisions techniques</i>

4 et 5. Dettes à court terme :

Comptes courants des cessionnaires et rétrocessionnaires créditeurs (4001)
Comptes courants des cédants et rétrocédants créditeurs (4041)
Comptes courants des coassureurs créditeurs (4081)
Comptes des agents et assurés créditeurs (41)*
Personnel (42)*
Etat (43)*
Actionnaires (44)*
Filiales (45)*
Créditeurs divers (4600, 4601, 4603, 4604, 462 à 468)*
Comptes de régularisation (47)
Comptes d'attente et à régulariser (49)
Emprunts à moins d'un an (50)
Effets à payer (52)
<i>Total des dettes à court terme</i>

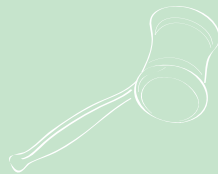
17. Compte avec le siège social (dettes)

87. Résultats (excédents avant affectation)

Total général
----------------------	-------	-------

06. Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires
07. Engagements de restitution de valeurs détenues appartenant à des institutions de prévoyance
08. Engagements de restitution des valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution
09. Engagements de restitution des autres valeurs détenues appartenant à des tiers

* Total des comptes divisionnaires ou sous-comptes dont le solde est créditeur. Certains comptes figurant à la fois à l'actif et au passif, leurs soldes pouvant être soit débiteurs, soit créditeurs (418, 428, 436, 445, 446, 450, 455, 462 à 468). D'autres comptes se balancent et n'ont pas à figurer au bilan (59).



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



Compte 80 – Vie/capitalisation

DÉBIT

Sinistres et capitaux échus :

	OPÉRATIONS BRUTES/ CESSIONS ET RÉTROCES- SIONS	OPÉRATIONS NETTES
Sinistres survenus
Capitaux échus
Arrérages échus
Rachats
Participations aux excédents
	=====	=====

Provisions mathématiques :

Provisions mathématiques à la clôture de l'exercice
<i>A déduire :</i>
Provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice
Participation aux excédents incorporée dans l'exercice
	=====	=====
Charges de commissions

Autres charges :

Frais de personnel	—
Impôts et taxes	—
Travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements	—
Frais divers de gestion	—
Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)	—
Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements)	—
<i>Autres charges de l'exercice</i>	—
<i>Commissions et autres charges</i>

Charge des placements :

Frais financiers
Sur titres	—
Sur immeubles de placement	—

Autres frais	—
Dotation aux amortissements des valeurs de placement	—
Ajustement des valeurs affectées aux assurances à capital variable	—
Intérêts servis à la provision pour participation aux excédents
<i>Solde créditeur</i>

Total

CRÉDIT

	OPÉRATIONS BRUTES/ CESSIONS ET RÉTROCES- SIONS	OPÉRATIONS NETTES
Primes et accessoires (nets d'annulations)

Produits des placements :

Produits financiers
Sur titres	—
Sur immeubles de placement	—
Autres produits	—
Ajustement des valeurs affectées aux assurances à capital variable	—

Autres produits :

Subventions d'exploitation	—
Produits accessoires	—

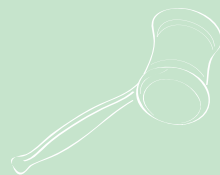
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même — Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice

<i>Solde débiteur</i>
-----------------------	-------	-------

Total

Intérêts crédités aux provisions mathématiques :

Opérations brutes
Cessions et rétrocessions
Opérations nettes



Compte 80 – Assurances de toute nature

DÉBIT

Charges de sinistres nettes de recours :

Prestations et frais payés

A ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice

A déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice

Prestations et frais de l'exercice

Charges de commissions

Autres charges :

Frais de personnel

Impôts et taxes

Travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements

Frais divers de gestion

Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)

Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements)

Autres charges de l'exercice

Commissions et autres charges

Charge des placements :

Frais financiers

 Sur titres

 Sur immeubles de placement

 Autres frais

Dotation aux amortissements des valeurs de placement

Solde créditeur

Total

OPÉRATIONS BRUTES/CESSIONS ET RÉTROCESSIONS OPÉRATIONS NETTES

CRÉDIT

Primes :

Primes et accessoires (nets d'annulations)

A ajouter : provisions de primes à l'ouverture de l'exercice

A déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice

Primes de l'exercice

Produits des placements :

Produits financiers

 Sur titres

 Sur immeubles de placement

 Autres produits

Autres produits :

Subventions d'exploitation

Produits accessoires

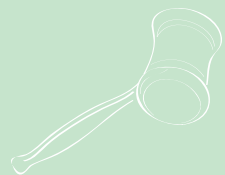
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même —

Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice

Solde débiteur

Total

OPÉRATIONS BRUTES/CESSIONS ET RÉTROCESSIONS OPÉRATIONS NETTES



CODE DES ASSURANCES DES ETATS MEMBRES DE LA CIMA



Compte 87 – Compte général de pertes et profits

DÉBIT

Pertes d'exploitation de l'exercice (80)
Pertes sur exercices antérieurs (820)
Provisions pour moins-values, à la clôture de l'exercice
Pour garantie des moins-values sur titres gérés (150)
Pour dépréciation des immobilisations et titres (19)	<u>.....</u>

Dotation de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler) (831)
Dotation de l'exercice aux réserves réglementaires:	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement (8330)
Fonds d'établissement constitué (8331)
Réserve pour fluctuations de change (8334)	<u>.....</u>
Dotation aux réserves réglementaires (833)
Dotation aux provisions pour pertes:	
Dotation aux provisions pour dépréciation (839)
Pertes exceptionnelles:	
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif (840)
Pertes de change:	
Sur cessions de monnaies étrangères (8411)
Sur conversion de monnaies étrangères (8414)	<u>.....</u>
Pertes de change (841)
Subventions exceptionnelles accordées(843)
Autres pertes (844)	<u>.....</u>

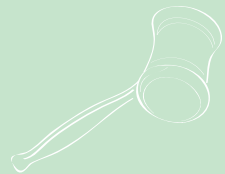
Impôts sur les bénéfices (85)
<i>Bénéfice ou excédent net total (solde créditeur)</i>	<u>.....</u>
Total

CREDIT

Profits d'exploitation de l'exercice (80)
Profits sur exercices antérieurs (822)
Provisions pour moins-values, à l'ouverture de l'exercice:	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés (150)
Pour dépréciation des immobilisations et titres (19)	<u>.....</u>

Reprise sur provisions antérieures (828)
Utilisation de provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles (829)
Profits exceptionnels:	
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif (845)
Profits de change:	
Sur cessions de monnaies étrangères (8461)
Sur conversion de monnaies étrangères (8464)	<u>.....</u>
Profits de change (846)
Profits résultant de subventions d'équipement (847)
Subventions d'équilibre reçues (848)
Autres profits (849)	<u>.....</u>

<i>Perte ou insuffisance nette totale (solde débiteur)</i>	<u>.....</u>
Total



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



Compte 88 – Résultats en instance d'affectation

DÉBIT

Report à nouveau de l'exercice précédent
Pertes de l'exercice
Dividendes
Tantièmes
Affectation à la réserve pour les plus-values réinvesties et à réinvestir, et plus-values à long terme
Affectation aux autres réserves (à détailler)
Autres répartitions (à détailler)
Report à nouveau (bénéfice)
Total

CRÉDIT

Report à nouveau de l'exercice précédent
Bénéfice de l'exercice
Prélèvement sur les réserves (à détailler)
Report à nouveau (perte)
Total

C1 – Compte d'exploitation par catégorie ou sous-catégorie

Les différents postes de l'état C1 sont constitués par les mêmes comptes que ceux du compte 80, sauf indication contraire.

ETAT C1 DES ENTREPRISES VIE ET CAPITALISATION

L'état C1 établi par les entreprises d'assurances sur la vie comporte en colonnes les catégories concernées de l'article 411 et en lignes les postes suivants :

DÉBIT

Sinistres survenus
Capitaux échus
Arrérages échus
Rachats
Participation aux excédents liquidés
<i>Sous-total</i> : prestations échues
Provisions mathématiques à la clôture de l'exercice :
<i>A déduire</i> : provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice
<i>A déduire</i> : participation aux excédents incorporée dans l'exercice
<i>A déduire</i> : intérêts crédités aux provisions mathématiques brutes de cessions
Virements de provisions mathématiques (3105)
<i>Sous-total</i> : charge des provisions
Commissions (65 et 695)
Autres charges nettes :
Primes cédées aux réassureurs
<i>Solde créditeur</i>

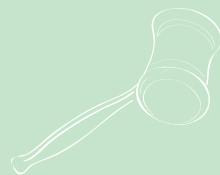
Total

CRÉDIT

Primes émises (7010 à 7013, 704, 706, 7901, 7904, moins 73 et 793)
<i>A déduire</i> : annulations (7019)
<i>Sous-total</i> : primes nettes
Produit des placements nets de charges*
<i>A déduire</i> : intérêts crédités aux provisions mathématiques nettes de cessions
<i>Sous-total</i> : produits financiers nets
Subventions d'exploitation
Part des réassureurs dans les sinistres et capitaux
Part des réassureurs dans les provisions mathématiques à la clôture de l'exercice
<i>A déduire</i> : part des réassureurs dans les provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice
<i>A déduire</i> : intérêts crédités aux provisions mathématiques sur cessions
Commissions des réassureurs
<i>Sous-total</i> : sinistres et charges incombant aux réassureurs
<i>Solde débiteur</i>

Total

* « Produits des placements » au sens du compte 80 diminués des « charges des placements » ainsi que des « intérêts servis à la provision pour participation aux excédents »



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



ETAT C1 POUR DES ENTREPRISES DOMMAGES

L'état C1 établi par les entreprises d'assurances dommages comporte en colonnes les catégories concernées de l'article 411 et en lignes les postes suivants :

DÉBIT

Sinistres payés (6020 moins 6021, 6024, 6040 à 6044, 6050, 6902, 6904, 6905)

Frais accessoires (6026)

Participations aux excédents (6025, 6045, 6055)

A déduire: recours (6029)

Arrérages après constitution (6023)

Sous-total: prestations et frais accessoires payés

Provision pour sinistres (3250, 355, 3825, 3855):

– au 31 décembre précédent + au 31 décembre

Provision pour participation aux excédents (3258):

– au 31 décembre précédent + au 31 décembre

Prévision de recours à encaisser (3259)

+ au 31 décembre précédent – au 31 décembre

Provision mathématique et divers (3254, 3257):

– au 31 décembre précédent + au 31 décembre

Sous-total: dotation aux provisions pour prestations et frais à payer

Commission (65 et 695)

Primes émises (7010 à 7013, 704, 706, 7901, 7904, moins 73 et 793)

A déduire: annulations (7019)

Sous-total: primes nettes

Produit des placements nets de charges¹

A déduire: intérêts crédités aux provisions mathématiques nettes de cessions

Sous-total: produits financiers nets

Subventions d'exploitations

Parts des réassureurs dans les sinistres et capitaux

Parts des réassureurs dans les provisions mathématiques à la clôture de l'exercice

A déduire: part des réassureurs dans les provisions mathématiques à l'ouverture de l'exercice

A déduire: intérêts crédités aux provisions mathématiques sur cessions
Commissions de réassureurs

Sous-total: primes acquises aux réassureurs

Autres charges²

Primes cédées (709, 7909)

Provisions de primes à la charge des réassureurs (3920, 3940, 3950, 39820, 39840, 39850)

+ au 31 décembre précédent – au 31 décembre

Sous-total: primes acquises aux réassureurs

Solde créditeur

Total

CRÉDIT

Primes et accessoires (7022 à 7024, 704, 705, 7902, 7904, 7905, moins 73 et 793)

Rappels (7025 et 7026)

A déduire: annulations (7029)

Sous-total: primes nettes

Provision pour risques en cours (3200, 3201, 340, 350, 3820, 3840, 3850)

+ au 31 décembre précédent – au 31 décembre

Autres provisions de primes (3205 à 3208):

+ au 31 décembre précédent – au 31 décembre

Provision pour annulations (3209):

+ au 31 décembre précédent – au 31 décembre

Sous-total: dotation aux provisions de primes

Produits financiers nets³

Subventions d'exploitation reçues (71)

Part des réassureurs dans les prestations (609 et 6909)

Part des réassureurs dans les provisions pour prestations (3925, 39825, 39855)

– au 31 décembre précédent + au 31 décembre

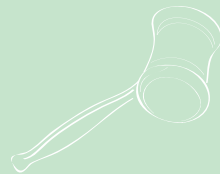
Commissions des réassureurs (75, 795)

Sous-total: part des réassureurs dans les charges

Solde débiteur

Total

1. Produits des placements» au sens du compte 80 diminués des «charges des placements» ainsi que des intérêts servis à la provision pour participation aux excédents».
2. «Autres charges» du compte 80 diminués des «produits accessoires» et des «travaux faits par l'entreprise pour elle-même»
3. «Produits des placements» au sens du compte 80 diminué des «charges de placement»



CODE DES
ASSURANCES DES
ÉTATS MEMBRES
DE LA CIMA



Dispositions communes à toutes les entreprises

La répartition par catégorie ou sous-catégorie des frais de gestion et des dotations aux amortissements s'effectue en rapportant à chaque branche les frais qui lui sont directement applicables et en ventilant les autres frais généraux aussi exactement que possible suivant leur nature, compte tenu notamment du nombre de contrats, de l'importance des affaires et en ventilant les autres frais généraux aussi exactement que possible suivant leur nature, compte tenu notamment du nombre de contrats, de l'importance des affaires, du nombre des sinistres... Sauf justification spéciale, le total des frais respectivement affectés aux catégories transports et acceptations ne devra pas dépasser 10% et 2,5% des primes.

Les produits accessoires et financiers sont, à défaut d'une étude plus poussée, ventilés par catégorie ou sous-catégorie au prorata des provisions techniques nettes de réassurance; toutefois, la colonne « autres affaires » reçoit exactement les intérêts des placements qui lui sont affectés.

L'état C4 est établi conformément au modèle ci-après :

ETAT C4 – MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET DE LEUR COUVERTURE

Pays.....

Exercice

Monnaie

I. MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

1. Provisions pour risques en cours
2. Provisions pour sinistres à payer
3. Provisions mathématiques
4. Autres provisions techniques
5. Autres engagements réglementés

Total des engagements réglementés

II. ACTIFS REPRESENTATIFS

	N° ARTICLE	PRIX D'ACHAT OU DE REVIENT	VALEUR DE RÉALISATION	VALEUR DE COUVERTURE
Obligations et autres valeurs d'Etat	335-1 1a)
Obligations des organismes internationaux	335-1 1b)
Obligations des institutions financières	335-1 1c)

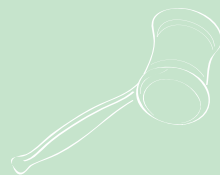
Autres obligations	335-1 2a)
Actions cotées	335-1 2b)
Actions des entreprises d'assurance	335-1 2c)
Actions et obligations des sociétés commerciales	335-1 2d)
Actions des sociétés d'investissement	335-1 2e)
Droits réels immobiliers	335-1 3
Prêts garantis	335-1 4
Prêts hypothécaires	335-1 5a)
Autres prêts	335-1 5b)
Dépôts en banque	335-1 6

Sous-total 1 — Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées

Avances sur contrat des sociétés vie	335-2
Primes ou cotisations de moins de trois mois des sociétés vie	335-2
Primes ou cotisations de moins d'un an des sociétés accident	335-3
Créances sur les réassureurs garanties par un nantissement	335-5
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	335-5
Créances sur les cédants	335-6

Sous-total 2 — Ensemble des autres actifs admis en représentation

Total des actifs admis en représentation



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



C5 – LISTE DÉTAILLÉE DES PLACEMENTS

II ACTIFS REPRESENTATIFS	N° ARTICLE	PRIX D'ACHAT OU DE REVIENT	VALEUR DE RÉALISATION	VALEUR AU BILAN
Obligations et autres valeurs d'Etat	335-1 1a			
Sous-total				
Obligations des organismes internationaux	335-1 1b			
Sous-total				
Obligations des institutions financières	335-1 1c			
Sous-total				
Autres obligations	3351 2a			
Sous-total				
Actions cotées	335-1 2b			
Sous-total				
Actions des entreprises d'assurance	335-1 2c			
Sous-total				
Actions et obligations des sociétés commerciales	335-1 2d			
Sous-total				

Actions des sociétés d'investissement	335-1 2e			
Sous-total				
A reporter				
Report				
Droits réels immobiliers	335-1 3			
Sous-total				
Prêts garantis	335-1 4			
Sous-total				
Prêts hypothécaires	335-1 5a			
Sous-total				
Autres obligations	335-1 2a			
Sous-total				
Autres prêts.....	335-1 5b			
Sous-total				
Dépôts en banque.....	335-1 6			
Sous-total				
Total valeurs mobilières et immobilières assimilées				



ETAT C 9

Ventilation par exercice de souscription et par branche des primes arriérées, encaissements et annulations.

EXERCICE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SOUSCRIPTION				TOTAL
(1) Emissions (2) Annulations (3) Encaissements Arriérés (1)-(2)-(3)	—	—	—	—	
(1) Emissions (2) Annulations (3) Encaissements Arriérés (1)-(2)-(3)		—	—	—	
(1) Emissions (2) Annulations (3) Encaissements Arriérés (1)-(2)-(3)			—	—	
(1) Emissions (2) Annulations (3) Encaissements Arriérés (1)-(2)-(3)				—	
(1) Emissions (2) Annulations (3) Encaissements Arriérés (1)-(2)-(3)					

ETAT A10

Tableau A — Situation des charges de sinistres en assurance de responsabilité civile résultant de l'emploi des véhicules terrestres à moteur. Ventilation par exercice de survenance.

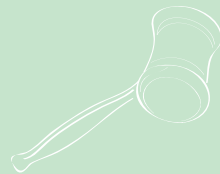
EXERCICE D'INVENTAIRE	OPÉRATIONS	EXERCICE DE SURVENANCE				
	Règlements					
	Provisions	—				
	Total sinistre					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions	—	—			
	Total sinistre					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions	—	—	—		
	Total sinistre					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions	—	—	—	—	—
	Total sinistre					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					



Tableau B — Situation des charges de sinistres en assurance de dommages et des autres risques résultant de l'emploi des véhicules terrestres à moteur. Ventilation par exercice de survenance.

EXERCICE D'INVENTAIRE	OPÉRATIONS	EXERCICE DE SURVENANCE				
	Règlements					
	Provisions					
	Total brut sinistres (a)					
	Recours encaissés	—				
	Recours à encaisser					
	Total recours (b)					
	Total net sinistres (a – b)					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions					
	Total brut sinistres (a)					
	Recours encaissés	—	—			
	Recours à encaisser					
	Total recours (b)					
	Total net sinistres (a – b)					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions					
	Total brut sinistres (a)					
	Recours encaissés	—	—	—		
	Recours à encaisser					
	Total recours (b)					
	Total net sinistres (a – b)					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions					
	Total brut sinistres (a)					
	Recours encaissés	—	—	—	—	—
	Recours à encaisser					
	Total recours (b)					
	Total net sinistres (a – b)					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					

EXERCICE D'INVENTAIRE	OPÉRATIONS	EXERCICE DE SURVENANCE				
	Provisions					
	Total brut sinistres (a)					
	Recours encaissés	—	—	—	—	
	Recours à encaisser					
	Total recours (b)					
	Total net sinistres (a – b)					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					
	Règlements					
	Provisions					
	Total brut sinistres (a)					
	Recours encaissés	—	—	—	—	—
	Recours à encaisser					
	Total recours (b)					
	Total net sinistres (a – b)					
	Primes acquises					
	% Sinistres/Primes acquises					



ETAT C10a, C10b , C10c

Les états C10a et C10b sont établis pour l'ensemble des opérations d'assurances dommages réalisées dans le pays et pour chacune des catégories d'assurances dommages définies à l'article 411, conformément aux modèles ci-après :

Etat C10a — Paiements et provisions pour sinistres, tous exercices confondus

	CATÉGORIE (1)	TOTAL
1. Primes émises et accessoires nets d'annulations et de tous impôts et taxes
2. Dotations aux provisions de primes
3. Primes acquises (1 – 2)
4. Règlements effectués
5. Sinistres à payer au 31 déc. de l'exercice
6. Sinistres à payer au 31 déc. précédent
7. Recours encaissés
8. CHARGE DE SINISTRES (4 + 5) – (6 + 7)
9. S/PA : $8/3 \times 100$
10. Commissions
11. Frais généraux
12. SOLDE BRUT DE L'EXERCICE : 3 – (8 + 10 + 11)
13. Taux des commissions $(10/1) \times 100$
14. Taux des frais généraux $(11/3) \times 100$
15. Taux du solde aux P.A. $(12/3) \times 100$

Etat C10b — Sinistres et provisions pour sinistres à payer

A. Primes acquises à l'exercice

Décompte des primes (ou cotisations) accessoires et coûts de polices, nets de taxes, appartenant à l'exercice

a) Primes et portions de primes reportées de l'exercice précédent
b) Primes payables d'avance émises dans l'exercice nettes d'annulations (primes sur exercices antérieurs exclues)
b bis) Primes payables à terme échu
c) Primes acquises à l'exercice et non émises
Total (a + b + b bis + c)
d) Estimation des annulations à effectuer sur primes de l'exercice
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice
Total (d + e)
Montant net (a + b + b bis + c – d – e)

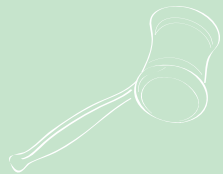
Les primes ou portions de primes payables d'avance reportées de l'exercice précédent ainsi que celles à reporter au 31 décembre de l'exercice doivent être calculées en tenant compte de l'inégale répartition des échéances de primes ou fractions de primes au cours de l'exercice.

Les entreprises qui ne sont pas encore en mesure de faire une analyse suffisante peuvent porter sur la ligne b l'ensemble des émissions et sur la ligne c la variation des primes acquises et non émises.

B. Nombre de contrats

Nombre de contrats au 31 décembre précédent

Nombre de contrats au 31 décembre



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



C. Nombre de sinistres payés ou à payer

Détail par exercice de survenance

NOMBRE DE SINISTRES	19 ET				EXER- CICE	TOTAL INVEN- TORIÉ
	ANTÉ- RIEUR	19	19	19		
a) Considérés comme terminés au 31 décembre précédent*	—				—	—
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire)						
c) Terminés au cours de l'exercice						
d) Restant à payer**						
Total	—					—
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé						

D. Sinistres, paiements et provisions

Détail, par exercice de survenance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

Paie- ments de l'exercice (6020 et 6026)	19 ET				EXER- CICE	TOTAL INVEN- TORIÉ
	ANTÉ- RIEUR	19	19	19		
Provision au 31 décembre						
Total						
Provision au 31 décembre précédent						—

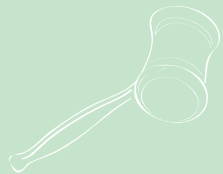
* a – b = c de l'année précédente

** Cette ligne doit comprendre l'estimation du nombre des sinistres non encore déclarés

E. Recours et sauvetages

Montant, par exercice de survenance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et prévus

Recours encaissés pendant l'exercice (6029)	19 ET				EXER- CICE	TOTAL INVEN- TORIÉ
	ANTÉ- RIEUR	19	19	19		
Estimation des recours restant à encaisser						
Total						
Report de l'estimation au 31 décembre précédent des recours à encaisser						—



**CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA**



F. Coût moyen et pourcentages par exercice

Détail par exercice en cours de liquidation

	19 ET ANTÉ- RIEUR	19	19	19	19	EXER- CICE	TOTAL INVEN- TORIÉ
Paielements cumulés des exercices antérieurs						—	
Paielements de l'exercice							
Provision au 31 décembre							
Total							
Cumul des recours encaissés							
Estimation des recours restant à encaisser							
Charge nette de recours							
Nombre de sinistres							
Coût moyen net de recours							
Primes acquises*							
Rapport des sinistres nets de recours aux primes							

Les affaires souscrites en coassurance figurent pour leur quote-part, en sommes et en nombres, dans les états de la sous-catégorie correspondant à la nature du risque.

Toutefois, les entreprises désireuses d'exclure des états C10b par sous-catégories toutes ces opérations en coassurance ou certaines d'entre elles (par exemple celles réalisées au sein d'un groupement ou consortium) ont la faculté de le faire, à charge pour elles d'établir, pour ces opérations exclues, un état spécial par sous-catégorie intéressée.

Les provisions pour sinistres à payer considérées aux états C10b s'entendent chargement de gestion non compris.

* Pour l'exercice inventorié, montant figurant au tableau A : pour les autres, tout au moins pour l'exercice précédant l'exercice inventorié, montant rectifié pour tenir compte des émissions et des annulations sur exercices antérieurs.



CODE DES
ASSURANCES DES
ÉTATS MEMBRES
DE LA CIMA



Etat C10c — Sinistres et provisions pour sinistres**CATÉGORIE TRANSPORTS**

Il est dressé un état C10c pour chacune des sous-catégories suivantes; toutefois, les entreprises pour lesquelles le montant des primes acquises correspondant à une ou plusieurs sous-catégories est inférieur à cinquante millions de francs CFA sont dispensées d'établir l'Etat C10 correspondant :

- Assurances maritimes, fluviales et lacustres;
- Assurance aviation;
- Assurance spatiale;
- Marchandises transportées;
- Total du transport.

D. Paiements des sinistres et provisions

	19 ET ANTÉ- RIEUR	19	19	19	19	EXER- CICE	TOTAL INVEN- TORIÉ
a) Paiements de l'exercice						—	
b) Provision pour risques en cours au 31 décembre ¹							
c) Provision pour sinistres au 31 décembre ²							
d) Total							
e) Recours encaissés dans l'exercice							
f) Recours à encaisser							
g) Différence (d – e – f)							
h) Provisions au 31 décembre précédent :							
Pour risques en cours ¹						—	
Pour sinistres ²						—	
Moins recours à encaisser au 31 décembre précédent							
Plus augmentations des primes acquises ³						—	
Total						—	

1. Pour les sous-catégories pour lesquelles les sinistres sont rattachés à l'exercice de souscription
2. Changement de gestion non compris
3. Nettes de ristournes et de commissions

F. Pourcentage par exercice

	19 ET ANTÉ- RIEUR	19	19	19	19	EXER- CICE	TOTAL INVEN- TORIÉ
Paiements cumulés des exercices précédents							
<i>A déduire</i> : recours encaissés au cours des exercices précédents							
Report de la ligne <i>g</i> du tableau D							
Charge des sinistres							
Primes acquises*							
Report des sinistres aux primes acquises							

* Montant rectifié chaque année pour tenir compte des annulations et émissions intervenues.

Etat C11 — Marge de solvabilité

La présentation de l'état C11 est laissée à l'initiative de chaque entreprise.



**CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA**



Etat C20 — Mouvement au cours de l'exercice inventorié des polices, capitaux ou rentes assurés

L'état C20 est établi par les entreprises d'assurances sur la vie, pour chaque catégorie concernée de l'article 411, conformément au modèle ci-après :

AFFAIRES DIRECTES

	MOUVEMENTS	COMBINAISONS
En cours à l'ouverture de l'exercice		Nombre
.....		Capitaux ¹
Souscriptions		Nombre
.....		Capitaux
Remplacements ou transformations		Nombre
Entrées		Capitaux
Revalorisations ²		Nombre ³
.....		Capitaux
Total des entrées		Nombre
.....		Capitaux
Sans effet		Nombre
.....		Capitaux
Remplacements ou transformations		Nombre
.....		Capitaux
Echéances		Nombre
.....		Capitaux
Sinistre ⁴		Nombre
Sorties		Capitaux
Extinctions		Nombre
.....		Capitaux
Rachats		Nombre
.....		Capitaux
Réductions		Nombre ³
.....		Capitaux

1. Capitaux ou rentes

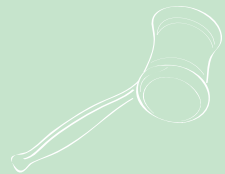
2. Revalorisations au cours de l'exercice: indexations incorporations des participants aux bénéfices

3. Les nombres figurant dans cette ligne ne s'additionnent pas dans le total

4. En capitalisation, cette rubrique enregistre les remboursements par tirage.

Résiliations	Nombre
.....	Capitaux
Total des sorties	Nombre
.....	Capitaux
En cours à la clôture de l'exercice	Nombre
.....	Capitaux

Pour les assurances à capital variable, les capitaux sont exprimés en valeurs de référence avec des colonnes distinctes pour chaque valeur de référence choisie. Au pied de chaque colonne sont indiquées les valeurs en francs CFA des diverses valeurs de référence au 31 décembre de l'exercice précédent et au 31 décembre de l'exercice inventorié.



CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA



Etat C 21 — Détail, par année de souscription, des capitaux ou rentes sortis au cours de l'exercice inventorié¹

L'état C21 est établi par les entreprises d'assurances sur la vie, pour chaque catégorie concernée de l'article 411, conformément au modèle ci-après :

Combinaison

EXERCICE D'ORIGINE ²	19	19	19	19	19	19
Contrats souscrits depuis l'origine ³	Nombre.....					
	Capitaux					
Revalorisations au cours de l'exercice ⁴	Capitaux					
En cours au 1 ^{er} janvier	Nombre.....					
	Capitaux					

Sorties au cours de l'exercice inventorié par :

Remplacements ou transformations	Nombre.....	Capitaux
Sinistres ⁵	Nombre.....	Capitaux.....
Echéances ou extinctions	Nombre.....	Capitaux.....
Réductions	Nombre.....	Capitaux.....
Rachats	Nombre.....	Capitaux.....
Résiliations	Nombre.....	Capitaux.....

Cumul, depuis l'exercice de souscription, des sorties par :

Remplacements ou transformations	Nombre.....	Capitaux.....
Sinistres	Nombre.....	Capitaux.....
Echéances ou extinctions	Nombre.....	Capitaux.....
Réductions	Nombre.....	Capitaux.....
Rachats	Nombre.....	Capitaux.....
Résiliations	Nombre.....	Capitaux.....

1. Dans le cas des mixtes et combinaisons assimilées prévoyant le paiement en cas de décès, dans certaines conditions, d'un capital supérieur au capital de base, seul ce dernier sera pris en considération dans les entrées et sorties du tableau.

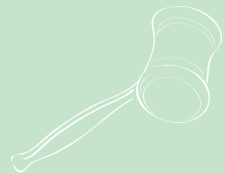
2. La ventilation par colonnes n'est exigée que pour les cinq exercices les plus récents. Toutefois les entreprises ne sont pas tenues de fournir les renseignements pour les contrats souscrits avant l'entrée en vigueur du plan comptable des assurances.

3. Souscriptions et transformations (nettes des sans effet) dans l'exercice d'origine, augmentations contractuelles de capitaux ou rentes antérieures à l'exercice inventorié, revalorisations antérieures à l'exercice inventorié.

4. Indexations, incorporations de participation aux bénéfices

5. Dans les tableaux constituant l'Etat C21, les entreprises sont non seulement tenues de remplir les lignes « nombre »; en ce qui concerne les « capitaux », elles ont la faculté de ne pas établir tout ou partie des renseignements correspondants.

Pour les assurances à capital variable, les capitaux sont exprimés en valeur de référence avec des groupes de colonnes distincts pour chaque valeur de référence choisie. Au pied de l'état sont indiquées les valeurs en francs CFA des diverses valeurs de référence au 31 décembre de l'exercice inventorié.



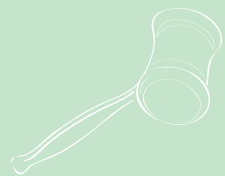
**C 25 — Participation des assurés ou des porteurs de contrats
aux résultats techniques et financiers**

DESIGNATION	— EXERCICES ¹ —				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
A. Eléments techniques :					
1. Primes ²
2. Provisions mathématiques ³
B. Montant minimal réglementaire de la participation
C. Montant effectif de la participation					
Dont :					
1. Participation attribuée à des contrats dans l'exercice
2. Variation des provisions techniques pour participation non encore affectée
D. Ratios (en pourcentage) :					
C/A2. Rapport entre la participation totale et les provisions mathématiques
C/1/A2. Rapport entre la participation attribuée à des contrats dans l'exercice et les provisions mathématiques
C/B. Rapport entre la participation effective et la participation minimale réglementaire

1. L'exercice n'est l'exercice sous revue. Les colonnes $n-4$ à $n-1$ reprennent les chiffres des colonnes $n-3$ à n de l'état de l'exercice précédent

2. Assurance vie : primes émises nettes d'annulation figurant en recettes du compte de participation aux résultats défini à l'article 82—capitalisation : primes nettes d'annulation des contrats libellés en francs CFA.

3. Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.



**CODE DES
ASSURANCES DES
ETATS MEMBRES
DE LA CIMA**

